Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 128 (2007)
Heft: 5

Rubrik: La vie des cantons : Valais

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VALAIS

Assemblée des délégués de la F.A.V.R.

SAMEDI 24 FÉVRIER 2007, à 14h30 à Martigny

1. Salutations du vice-président

Le vice-président, Monsieur Sauro Bordoni, ouvre l'assemblée à 14h37 en remerciant: la section de Martigny de nous accueillir. Il nous demande d'observer une minute de silence pour les apiculteurs (trices) disparus.

Il excuse Messieurs Arsène Praz, Pierre-André Pellissier et Georges Morand

2. Contrôle des pouvoirs des délégués des sociétés

Nomination des scrutateurs

Toutes les sections sont représentées avec 28 délégués. Six membres d'honneur. Le nombre total de cartes de vote distribuées est de 34. Corinne Gabioud et Alain Broccard sont nommés scrutateurs.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée 2006 à Collonges

Aucune remarque n'est faite, le P.V. du 18 février 2006 est approuvé avec remerciements à la secrétaire.

4. Rapports: a) du vice-président

Suite aux péripéties de cette année apicole c'est à moi que revient l'honneur de vous dire quelques mots. Le moment est venu de resserrer les rangs. Pensons à l'avenir de notre apiculture et non pas au passé. Il est de plus en plus difficile de trouver des personnes qui s'adonnent à notre bel hobby. Mettons toutes nos forces à promouvoir notre belle abeille après une année apicole qui nous a donné de grandes satisfactions mellifères.

La fête de l'abeille... quelle belle manifestation, avec le film *«le Berger des abeilles»* en avant première...Bravo à Martigny et Entremont, ce fut une fin de semaine magique.

Le cours pour débutants... quelle entrée en matière! Pas moins d'une 40aine de personnes assistèrent à la première prise de contact menée tambours battants par notre très dévouée conseillère apicole Corinne. Je tenais à remercier notre responsable du rucher école, Jean Paul, toujours prêt à nous mettre à disposition le rucher, et à féliciter la brillante élection au comité SAR de notre ami François Juilland. Actuellement environ 300 DVD ont été commandés et payés. Un grand merci à nos deux coréalisateurs Pierre-André et Jean Baptiste pour leur fabuleux travail.

b) de la caissière

Les comptes vous ont été adressés avec l'invitation à l'assemblée. Le déficit de frs. 6'132.85 s'explique par le paiement du solde pour le film «le berger des abeilles» de frs. 8'000.–. Sans ce montant, le déficit serait en fait un bénéfice de 1'867.15 auquel il faut encore enlever une facture d'imprimerie arrivée trop tard pour être comptabilisée en 2006 d'environ 600.–. Le bénéfice serait donc d'environ 1'267.15. Elle se tient à disposition pour toutes questions.

Le budget pour l'année 2007 propose des produits pour 8'940.– frs. et des charges pour 9'680.– frs. Soit un déficit d'environ frs. 740.–. Monsieur Formaz note qu'on ne retrouve pas de produit provenant de la vente de DVD dans le budget. Remarque justifiée.

c) des vérificateurs de comptes

Pour la deuxième année, Monthey, par Monsieur Guy Rouiller.

Pour la première année, Saint-Maurice, par Monsieur Robert Mottiez

Au nom de tous les membres présents, ils remercient la caissière pour son travail, la bonne tenue des comptes

et demandent à l'assemblée d'accepter les comptes présentés et d'en donner décharge à la caissière.

d) approbation des comptes et du rapport des vérificateurs

L'assemblée vote l'acceptation des comptes, aucun vote contre et aucune abstention. Le président donne décharge à la caissière et aux vérificateurs des comptes. Il remercie la caissière et l'ensemble des membres du comité pour tout le travail accompli durant cette année.

e) du contrôleur des miels

L'année 2006 a été une très bonne année pour les apiculteurs valaisans. Les contrôles 2006 sont restés dans les mêmes dispositions qu'en 2005. La FAVR a contrôlé 84 échantillons de miel pour 1495 ruches, et 23'925 kg de miel. 2'048 labels FSSA ont été vendus. Pour les années 2009 et plus, le label VALAIS-WALLIS ne sera plus d'actualité et interdit. Des affiches, promotion du miel, sont à disposition pour les sections qui le désirent. J'ai demandé un entretien avec M. Gérald Dayer, responsable de l'agriculture du Valais, pour financer les labels dont nous aurons besoin en 2007 et 2008, quantité à définir lors de cette assemblée. Le montant de 10'000 est décidé. Pour 2007 et suivant nous devrons nous conformer au nouveau contrat de la FSSA, pour lequel j'ai déjà participé à plusieurs séances d'information. Le 3 mars prochain, une formation sera donné par le responsable de la SAR sur l'application du nouveau règlement FSSA, aux responsables des fédérations et des sections romandes. Vous trouverez toutes les informations sur le nouveau règlement FSSA, sur le site http://www.abeilles-sion.ch/, sous miel. J'ai fait suivre à la VDRB les 46 apiculteurs inscrits au label de qualité FSSA. Ces apiculteurs sont inscrits sur le site http://www.swisshoney.ch/. Vous taper le n° postal de votre région et les apiculteurs inscrits viennent se rajouter au bas de la feuille. J'ai fait parvenir à Marlyse une liste des apiculteurs qui ont fait contrôler leur miel à la FAVR en 2006, pour être inscrits sur le site http://www.paysgourmand.ch/, site de la vente des produits du terroir de la Suisse romande. Le responsable du magasin Casino à Uvrier, m'a demandé si des apiculteurs seraient intéressés à lui livrer du miel dans son magasin. Il veut faire un coin réservé aux produits artisanaux de la région. Prix à discuter directement avec le responsable du magasin. Monsieur Duruz demande que tous les apiculteurs se mettent d'accord sur un prix commun. Lors d'un entretien que j'ai eu avec M. Rey, inspecteur cantonal des denrées alimentaires, il m'a fait remarquer que sur l'ensemble des échantillons contrôlés, le résultats est très réjouissant. Il me transmet ses cordiales salutations et vous encourage à continuer sur cette même voie. J'aimerais remercier tous les contrôleurs de section pour le travail accompli.

5. Désignation des deux sociétés vérificatrices pour l'exercice 2007

Saint-Maurice pour la deuxième année et Martigny pour la première année.

6. Désignation de la société qui recevra les délégués en l'an 2008 par rotation

Il s'agit de la société d'Entremont, qui accepte volontiers. Remerciement du vice-président.

7. Rapport et directives de l'inspecteur cantonal des ruchers: Monsieur Jean-Paul Viredaz

Au début de cette année 2006, l'organisation de la journée romande de formation des inspecteurs (trices) des ruchers, qui devait réunir quelques 110 participants, le 25 février à Grange-

neuve/Posieux, organisé par le VS selon le tournus établi. Pour les inspecteurs (trices) valaisans, une première rencontre s'est tenue le 27 janvier au rucher-école de Châteauneuf.

En pratique, l'année apicole 2006, peu être qualifiée de bonne pour toutes les vallées du Valais. Après un printemps tardif, des nuits froides jusqu'en juin, nos colonies ont subi un développement extrêmement rapide et un essaimage intensif s'est manifesté dans certains ruchers. Les stations de fécondation on affiché un bon taux de réussite. L'état sanitaire: pour les maladies découvertes dans le Valais romand en 2006, deux ruchers avec la loque européenne (LE) dans le Val d'Hérens, à Euseigne et Hérémence, au début de l'été et un cas de loque américaine à Mase, en fin d'automne. La situation à propos de la LE est assez préoccupante car cette maladie contagieuse est pernicieuse (enzootie contagieuse perfide) et a progressé dans certaines parties du pays. Ainsi, dans le Haut-Valais, 11 cas ont été enregistrés en mai et août. Egalement beaucoup de foyers dans le canton de Berne l'année précédente.

Sur le terrain, j'ai été sollicité à la mi-mai dans la région d'Ecône par des apiculteurs victimes d'empoisonnement de leurs abeilles placées dans des vergers pour la pollinisation des fruitiers. Un insecticide utilisé sur les poiriers en était la cause. Suite à cet incident, j'ai rencontré le représentant de la firme phytosanitaire qui a lancé le message pour appliquer ce traitement alors que les précautions pratiques d'utilisation n'ont pas été respectées. J'ai rencontré M. Genini de la station cantonale d'arboriculture pour savoir comment les avertissements ont été diffusés aux arboriculteurs. Ce cas est dommageable pour les apiculteurs qui ont ainsi perdu une bonne partie de leur potentiel pour la récolte. Certains ne voudront plus mettre leur cheptel à disposition pour la pollinisation. Concernant l'inspectorat du Bas-Valais, j'ai enregistré la démission de M. Jean-Michel Genolet, inspecteur dans le cercle de Monthey, pour des raisons personnelles. M. Simon Rime met également un terme à sa fonction pour le cercle d'Hérens, pour raison d'âge. Une de mes préoccupations essentielles durant cette saison fut de trouver des candidats à former pour la relève. La samedi 18 novembre, 13 candidats ont débuté la session de formation de 5 jours à Grangeneuve. Celle-ci se terminera le 14 avril prochain. L'ordre a été donné également de mieux appliquer les visites périodiques approfondies dans les ruchers dont chacun est responsable. En 2006, l'office vétérinaire cantonal et le laboratoire cantonal ont été réunis. Ils dépendent maintenant du département des transports, de l'équipement et de l'environnement et non plus du département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie.

8. Rapport de la responsable des conseillers apicoles valaisans: Madame Corinne Gabioud

Me voici, depuis l'année dernière, parachutée dans le rôle de responsable de la vulgarisation. Encore une casquette, penseront certains. Pour éclairer Charles-Antoine Rudaz, qui a posé la question lors de la rencontre des présidents de section et peut-être d'autres personnes, ce mandat m'a été donné, au mois de mars de l'année dernière par Gilbert Duruz, alors encore Président, après discussion avec les conseillers apicoles. Etaient présents ce jours-là: Robert Mottiez, Gilbert Duruz, Charles-Antoine Rudaz qui à l'époque désirait rejoindre le groupement (de qui j'attends toujours une réponse à mes courriers), Marlyse Darbellay et moi-même. Il manquait Paul Perraudin. L'année dernière je n'ai pas pu organiser de rencontre, faute à l'abeille en fête mais la fête fut belle et la promotion de l'apiculture et de ses produits réussie. Cette année, un cours pour débutants a été mis sur pied. Ce sont plus d'une quarantaine de personnes qui se sont présentées à la séance d'informations du 9 février dernier. Toutes ont rempli le formulaire d'inscription et démarreront la formation le 10 mars prochain. Cette formation comprend 9 rencontres. Une rencontre apicole aura aussi lieu le dimanche 2 septembre au

rucher-école: le thème sera le nouveau contrôle du miel de la FSSA. J'informe également tous les présidents qu'un cours romand de vulgarisation et moniteurs–éleveurs aura lieu durant l'hiver 2008-2009. Nous ne sommes plus que 4 conseillers en Valais et avons droit à 7. Sachant que ces cours ont lieu environ chaque 5-6 ans, toutes les sections peuvent présenter des candidats. J'informe également l'assemblée qu'un compte vulgarisation a été ouvert, ceci pour faciliter en particulier le paiement des cours débutants. Le prix du cours est de 50.– par personne et donne droit également à l'acquisition du livre «au trou de vol» ou du dvd «le berger des abeilles». L'argent de ce compte sera utilisé uniquement pour les cours de débutants et l'achat de matériel destiné à la vulgarisation.

Voilà, encore une chose, un dicton dit «qui trop embrasse, mal étreint», je vais essayer de faire de mon mieux. Et sachez que j'échange volontiers ma nouvelle casquette contre un joli chapeau de paille.

9. Rapport du président du groupement valaisan des moniteurs-éleveurs de la SAR: Monsieur Jean-Paul Bourdin

2006 a été une très bonne année pour l'apiculture en Valais.

La fréquentation des stations pour 2006 a été la suivante:

- Bonatchiesse 892 ruchettes
- Les Toules 1'764 ruchettes
- Moiry 284 ruchettes
- La distribution des reines a été effectuée selon les conventions avec les stations.

Cette diminution de ruchettes se comprend ainsi: stations équipées pour la 2ème année par les mêmes souches à mâles, et peut-être l'ouverture de la station de l'Hongrin. Par la même occasion j'aimerais féliciter le groupement Vaudois pour l'ouverture de la station de l'Hongrin, station qui nous servira aussi pour féconder des lignées (moins de 10% de consanguinité). Les résultats de fécondation ont été bons pour les trois stations du Valais.

Pour l'année 2007, les stations de fécondation seront équipées avec les lignées suivantes:

Lignée pour Bonatchiesse
= R5922 pour la 1ère année

Lignée pour les Toules
= R253 pour la 1ère année

Lignée pour Moiry
= B20x4 pour la 2ème année

Nous avons effectué un cours de pointage. Cours sur la nouvelle souche à mâle B20x4, destinée à Moiry pour 2007. Ces souches nous ont donné entière satisfaction. Des cours de formation pour ME sont renouvelés chaque année. Les responsables de souches à mâles, ont environ 12 à 15 reines prévues pour les stations de fécondation (1 groupe de trois moniteurs par station). Vous trouverez sur le site http://www.abeilles-sion.ch/, sous le chapitre moniteurs-éleveurs, la liste du groupement des ME valaisans et le plan de localisation des lignées. Sont inscrits, les noms des ME avec la lignée qu'ils ont à disposition. Le cours annuel des ME SAR romand est programmé pour le 23 juin en Valais.

La succession de M. le Dr. Charles Maquelin est en voie d'aboutir.

Atteint par la limite d'âge, Hilaire Besse cède son poste à Pierre Besse, futur moniteur, présenté par la section d'Entremont. Déjà responsable auxiliaire de la station de fécondation de Bonatchiesse, il suivra le prochain cours de formation SAR. J'aimerais, au nom du groupement, remercier M. Hilaire Besse pour le travail qu'il a et qu'il va encore accomplir pour le bien des apiculteurs et de l'apiculture. Un remerciement à Jean-Louis Gabbud et à Pierre Besse pour la confection des panneaux posés à l'entrée des stations de fécondation, pour lesquelles nous avons eu les félicitations des offices du tourisme.

10. Nomination d'un membre d'honneur

Ayant œuvré durant de longues années en tant que médecin de nos abeilles, le comité propose de nommer Jean-Marie Formaz, ancien inspecteur

cantonal, membre d'honneur. La proposition est acceptée à l'unanimité.

11. Nomination d'un membre du comité

Le comité, n'ayant reçu aucune proposition des sociétés, présente Monsieur Serge Roh, président de la société de Conthey. L'assemblée accepte à l'unanimité.

12. Nomination du président

Le comité propose de nommer président Monsieur Sauro Bordoni, vice-président, qui a assumé avec succès la tâche de président depuis quelques mois. La proposition est acceptée à l'unanimité.

13. Divers

La secrétaire nous informe que la situation concernant les demandes pour les vétérans SAR est actuellement un peu floue (demande faite par FAVR ou sociétés?). La situation va être éclaircie et elle tiendra les sociétés au courant.

Monsieur Charly Bressoud, président de la société de Monthey, nous informe que lors de la dernière assemblée de sa société, les membres ont voté, à une écrasante majorité, la demission de la société de Monthey de la FAVR. Le nouveau président, M. Bordoni, prend acte et demande un courrier officiel.

A 15h46, le Président annonce la clôture officielle de l'assemblée, qui est suivie d'une collation.

Secrétaire:
Laure Crettaz

JURA BERNOIS

Un cours d'élevage pour débutant sera organisé ces prochains mois par les moniteurs FSAJB, du groupement d'élevage SAR. Les intéressés sont priés de s'annoncer au responsable: Eric Marchand, gare 34, 2613 Villeret, tél. 032 941 38 02 ou 079 562 60 02, courriel: emarchand@freesurf.ch

---

*PS: La commande du DVD, **«Le berger des abeilles»** est toujours possible, n'hésitez pas de vous l'offrir pour faire connaître l'apiculture autour de vous.*
Au prix de Fr 30.– + frais d'envoi.

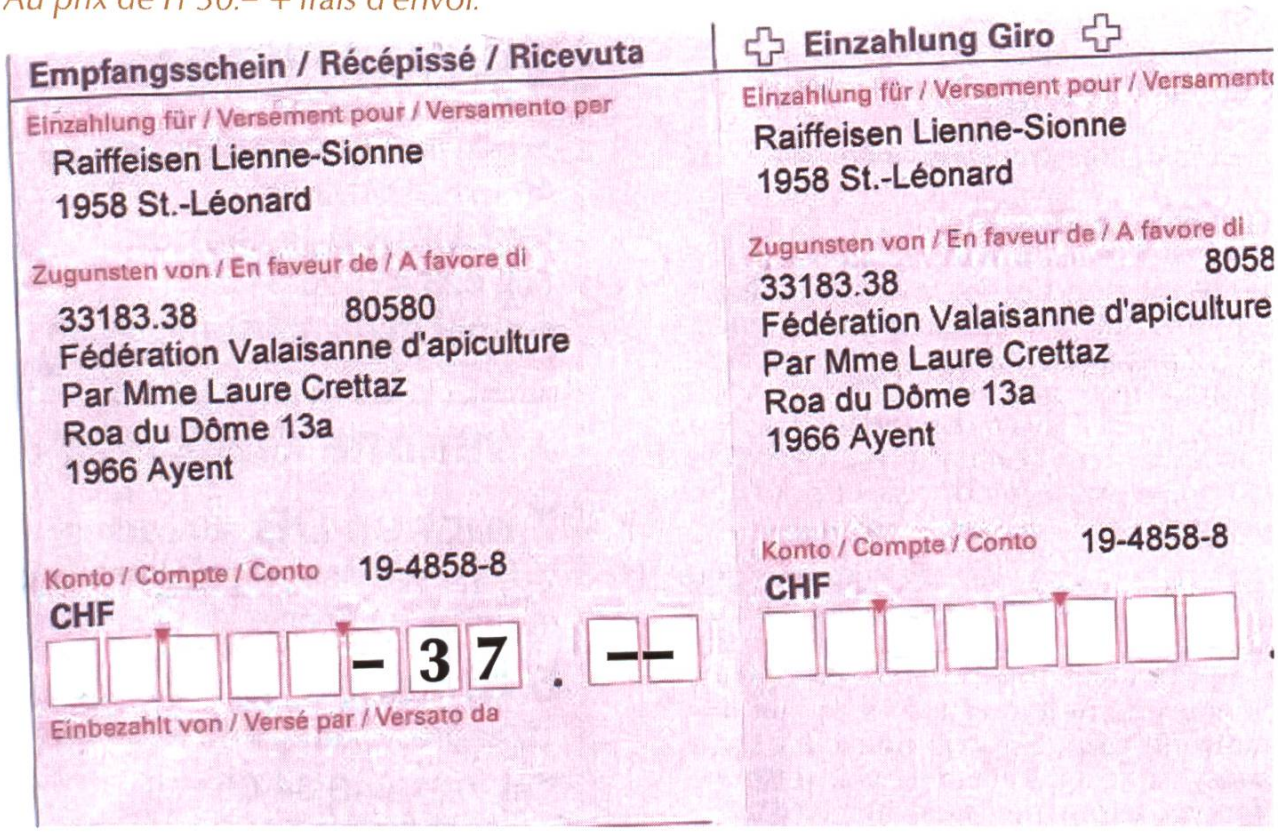
Empfangsschein / Récépissé / Ricevuta
Einzahlung für / Versement pour / Versamento per
Raiffeisen Lienne-Sionne
1958 St.-Léonard
Zugunsten von / En faveur de / A favore di
33183.38 80580
Fédération Valaisanne d'apiculture
Par Mme Laure Crettaz
Roa du Dôme 13a
1966 Ayent
Konto / Compte / Conto 19-4858-8
CHF
– 3 7 . --
Einbezahlt von / Versé par / Versato da

Einzahlung Giro
Einzahlung für / Versement pour / Versamento
Raiffeisen Lienne-Sionne
1958 St.-Léonard
Zugunsten von / En faveur de / A favore di
33183.38 8058
Fédération Valaisanne d'apiculture
Par Mme Laure Crettaz
Roa du Dôme 13a
1966 Ayent
Konto / Compte / Conto 19-4858-8
CHF